



**1:5 000**

**Avis à l'utilisateur**

Cette carte localise les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives à l'érosion côtière, prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application des normes selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie. Leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas que de l'érosion côtière surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à être touché par l'érosion côtière. Néanmoins, un site localisé à l'intérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par l'érosion côtière, mais plutôt que la probabilité de l'être est très faible. Il est à noter que cette cartographie délimite les zones exposées à l'érosion côtière. Les autres aléas, dont la submersion côtière et les mouvements de terrain, ne sont pas traités.

### Zones de contraintes relatives à l'érosion côtière

Plan 9085-2018-D

Données	Opérations	Années
Topographie photographique	Commission de l'arpenteur du Québec	2012
Orthophotographie aérienne	Gouvernement du Québec	2012
Carte cadastrale de 1:5 000	Commission de l'arpenteur du Québec	2012
Zone d'analyse et de planification	Commission de l'arpenteur du Québec	2018

**Réalisation**

Projet de loi 100, Loi relative au développement durable et à l'économie verte, Loi relative à la sécurité publique, Service de l'arpenteur

© Gouvernement du Québec  
Délivré par le Service de l'arpenteur du Québec, 24 novembre 2017

Octobre 2018